

Réunion Projet COOPAC – 14.01.2020

CoOPAC : Organisme de formation régional, coopératif, mutualisé, inclusif et régional

Prise de note : Harmony

Présents :

- Thomas RODEFF : Gérant ARTEFACTS, porteur du projet CoOPAC
- Grégory VERZEUX : CAPE ARTEFACTS, ressources humaines et droit,
- Harmony VILMONT : CAPE O10C, formation et ingénierie de formation
- Julia DROUBITCH : CAPE ARTEFACTS, Projets innovants, Co-porteuse du projet CoOPAC
- Olivier GOURBESVILLE : ES ARTEFACTS, formateur et accompagnateur de structures dans leur développement
- Julie BONNAFOUX : en reconversion professionnelle,
- Nadège PRIEUR : ES ARTEFACTS, accompagnement structures, formation et spectacle vivant,
- Emmanuelle CHAPLAULT : chargé d'accompagnement à O10C, entrepreneure salariée associée

Plan de la journée :

- Point avancement du projet
 - o Echéances très courtes dans le cadre d'alterincub'.
 - o Projet d'organisme prestataire de développement des compétences. Echéance opérationnelle 1 janvier 2021/Certifié.
- Points thématiques :
 - o Valeurs
 - o Secteurs d'activité stratégiques
 - o Services portés COOPAC
- Prochaines étapes collectives (thématiques et sectorielles)
- Focus CAE/articulation CoOPAC/CAE

Point avancement du projet

- Projet démarré en octobre 2019
- Jury de préincubation pour rentrer en incubation avec alter'incub : échéance au 4 février avec un business plan et un modèle économique. Le jury cherche aussi à tester l'équipe autant que les chiffres. Quelles compétences dans le cadre de la création de cette structure ?
- L'incubation permet de tester le projet, d'être suivi dans le démarrage du projet. Permet de faciliter les possibilités de financement ?

Rappel du projet

Le projet CoOPAC est lié à l'urgence de la réforme. Objectif garantir la diversité, l'innovation et la qualité pédagogique en mettant en avant la coopération.

Gouvernance prévue de la CoOPAC : SCIC

- 4 types de sociétaires au sein de la SCIC : salariés, OF, bénéficiaires (ceux qui mobilisent les stagiaires), partenaires

OF ciblés :

- Formateurs en CAE
- Formateurs Indépendant.es
- Petits OF (asso, coop, collaborateurs dédiés) -> dont l'activité de formation correspond à une petite part de leur activité.

Modalités et activités de la CoOPAC :

Il y a un premier niveau d'activités prévues, issues des activités déjà existantes aujourd'hui, et un deuxième niveau qui permettra de créer de nouvelles activités grâce à la mutualisation des moyens dans le cadre de la CoOPAC.

- Mise en commun des actions de formation. Maintenir ce qui existe et porter en tant qu'OF les activités et les actions de formation qui sont déjà existantes.
 - Ce sera l'économie apportée par les OF sociétaires.
 - Développement de marchés plus ambitieux et d'actions de formation.
 - Suite à une étude de marché, il semble que l'évolution des marchés soit une peur plus réelle que la certification pour les OF. La CoOPAC comme Organisme de formation de qualité permettra la réponse à des marchés publics importants.
- ➔ Ces deux premiers points sont les activités qui sont les plus urgentes et les plus solides aujourd'hui. A court terme ce sont elles qui permettront la trésorerie pour le fonctionnement de la structure et par la suite le développement d'autres activités comme les points ci-après.
- Learning Lab : espace d'innovation pédagogique/innovation de la formation professionnelle/innovation de développement des compétences. Construire et innover sur des besoins émergents (filières, publics...) Permet aussi d'appréhender les nouvelles modalités de travail.
 - Innovation pédagogique : débat sémantique : innovation pédagogique (compétences du formateur) ou innovation de développement des compétences (compétences vers un métier).
 - Le développement des compétences ne passe pas uniquement par une action de formation, ex de l'AFEST.

- Learning lab, veille sur les besoins en compétences, les modes de montées en compétences et comment cela devient une force de proposition sur des méthodes
- Learning lab, expérimentation de projets **et** échanges de pratiques et communauté de pratiques ; deux aspects différents avec des objectifs différents.
- Le learning lab est un outil pour la CoOPAC.
- Prestations de service pour les structures qui ont besoin de prestations ponctuels. En intervention directe de la CoOPAC ou en faisant appel aux compétences issues de la CoOPAC.

Les points sont pensés pour que le 2^{ème} et le 4^{ème} point permettent de financer le 3^{ème} point. Ce qui met en avant la valeur ajoutée de cet OF.

Stratégie de développement :

Thomas et Julia présentent les prévisions et l'état actuel du projet et ce qu'ils vont présenter au jury de pré-incubation.

Année 0 et année 1 : fédérer des personnes autour du projet

Année 1 : après création et certification (!)

- Fédérer et mutualiser des économies existantes
- Commencer à investir du temps sur le learning lab. (voire plutôt année 2)
- Mobiliser des soutiens financiers pour mettre en œuvre les fonctions supports.

Part mutualisée prévue : environ 50 000 euros -> Avec une estimation basse à la première année : 10aine d'OF + 20 indépendants

Julia a fait une étude de marché sur une centaine de formateurs indépendants, 20 entretiens dont 17 très intéressés. Après étude il s'avère que :

- Une action de formation représente en moyenne 800 euros la journée
- Taux raisonnable selon l'étude de marché auprès des indépendants : 15% sur le Chiffre d'Affaire de la formation (ne rentrent pas les autres activités conseil) / mais avec service apporté, 25% (pour les gros marchés) -> Il est retenu pour la suite des débats de rester sur 15% de part mutualiser.
- Quid des CAE ? Pour les entrepreneurs qui ont déjà une part mutualisée de 10% à 12%. (CF fin de journée)

La CoOPAC répond bien aux besoins des indépendants. Cependant il y a une crainte sur la capacité de coopération des formateurs. Les indépendants veulent garder majoritairement leur autonomie et leur statut d'indépendant. Mais volonté de ne plus se sentir seul. Certaines

personnes ont abandonné leur activité de formation par peur de ne pas assurer et suivre la réforme.

Attention : La CoOPAC n'est pas une CAE de formateurs.

Année 2 :

- Monter en charge sur le nombre d'OF sociétaires
- Amorcer la prospection sur le développement de formation et de prestations de services

Part mutualisée prévue : env. 110 000 euros

En cours : réunion prévue avec les petits organismes de formations, notamment les acteurs de la filière culturelle, priorités de ce début d'année.

- Différents organismes de formation, comme l'union des acteurs du tourisme qui ont trois quatre jours de formation par an mais qui représentent une part importante.

Question : certification des formateurs ? Formation des formateurs, possibilités de proposer une certification aux formateurs, parcours du formateur ou de faire appel à une structure pour proposer une certification aux formateurs. -> en année 2 et 3

- Proposition : Demander aux formateurs, une année pour valider une certification en qualité de formateurs ? Pour affirmer la qualité des prestations proposées par la CoOPAC.
- Question : quels sont les critères attendus pour assurer la qualité de chaque formateur ? Quels indicateurs à vérifier en interne ? (Certification ? présence aux partages...)
- La CoOPAC doit permettre la montée en compétences des formateurs. En année 1 : offre de parcours en interne mobilisable continu de professionnalisation. Parcours indispensable pour la qualité requise de la structure.
 - o Question, mettre en place la logique de parcours. Offre de service du portage, mutualisation de l'économie et logique de parcours. -> Dès la création de la structure. A réfléchir dès maintenant pour la création de la structure au printemps.
 - o Cependant, quelle réactivité de la structure à une personne qui souhaite rentrer dans la structure. Journées d'intégration ? Importance de la prise en compte du parcours de la personne. Mais le parcours doit rester un gage de qualité pour tous. **L'organisme CoOPAC doit être sécurisant pour tous les acteurs.**

Etat des lieux aujourd'hui :

- Rencontres demain avec BPI : Banque Public d'Investissement : pour débloquer des financements pour cette phase d'incubation et d'étude et si possible après.
- Globalement tous les retours sont positifs. Mais problématique de financement parce qu'il y a des marchés publics pour la formation professionnelle. Les financements sont quasi exclusivement pour des actions de formation et non pas pour les structures. Les financements sont sur le cœur du métier et non sur les logiques qu'il y a derrière.
- GIP ALFA Centre : pas de réponses pour le moment.

- Projet de SCIC « Empulsions », sur la région tourangelle. Le rendez-vous prévu pour le 20 décembre a été reporté et pour le moment plus de nouvelles.
 - Orienté vers les indépendants. Des Financements par Tours Métropole
 - Son existence permet aux acteurs de la formation d'avoir le choix et d'intégrer en fonction des valeurs de chacun.
- Volonté de mettre autour de la table les acteurs de la coopération (coopérer pour entreprendre, copea...) avec différentes dynamiques.

Thématiques de travail :

Propositions => Valeurs / Cadre de référence / Mots clés / Identité : Ne rentrons pas dans le débat de la définition du terme « valeurs ».

- Coopération : notion évidente
- Inclusion : enjeu de la réforme
- Innovation : au sens large
- Qualité pédagogique
- Pratiques sociales vertueuses : Contexte de précarité des formateurs indépendants
- Ecologie
- Outils libres et production de communs.

Attention, définir des valeurs/cadre de références/mots clés/identités : dans certains contextes, elle peut être difficile à se débarrasser. Question d'un audit avec des indicateurs. L'idée est donc de retenir des notions qui permettent de définir un cadre.

Exemple : travail sur la transition écologique, donc en terme d'écologie : quels serveurs choisir par rapport aux outils de e-learning ?

Valeurs = Cadre de référence / Cadre identitaire ?

- Exemples de valeurs sur une autre organisation : professionnalisme, engagement solidaire, indépendance, transparence, agilité et créativité, utilité
- Question sur « qualité pédagogique » : est-ce que c'est plutôt qualité professionnelle ? ou bien le remplacer par « professionnalisme ». Professionnalisation induit la certification des formateurs.
- Question sur : solidarité ? Mutualisation ? utilité sociale ? ancrage territorial (dans le cadre du fonctionnement SCIC.)

Valeurs = piliers sur lesquels s'appuyer ?

Proposition de secteurs stratégiques vers lesquels s'orienter :

- Culture, économie créative et numérique
- Communication

- Innovation et économies sociales, incluant les enjeux de la transition écologique : médico social et sanitaire et social
- Gouvernance et intelligences collectives
- Appui aux organisation et aux entreprises et aux territoires
- Pédagogie et transmission de savoirs
- Savoirs de base et actions de formations liées au retour à l'emploi
- Formateurs en langue étrangère

Quels secteurs d'activités vers lesquels s'orienter ?

Pourquoi se brider ? Un moyen aussi de coopérer plus facilement, et une opportunité de création d'activités. L'idée n'est pas de refermer la structure et non plus d'exclure certains secteurs et/ou thématiques. **L'objectif est de savoir vers quels secteurs il faut prioriser la prospection et la fédération des acteurs et notamment des OF à court terme.**

Dans cette liste, il y a des secteurs d'activités mais également des types de prestations à réaliser. Cette liste est à double entrée.

➔ On retrouve aussi cette nuance chez les formateurs. Certains s'identifient par rapport à un secteur d'activité, d'autres par rapport à leurs prestations.

- Questions du terme « secteurs ». Les indépendants sont plutôt se reconnaître sur champ de spécialité, sur une expertise. Les OF vont plutôt se reconnaître par secteur/filière économique.
- Les questions posées par le groupe aujourd'hui sont des questions de forme et non des questions sur le fond qui sous-entend un accord tacite du groupe sur les thématiques proposées : ajout de l'appui aux territoires, formateurs en langues étrangères, VAE et bilans de compétences
 - VAE et bilans de compétences : question de la qualité ? travail particulier, autre domaine d'interventions et donc autre façon de gérer la comptabilité. A prendre en compte dans la rédaction de la certification et dans la gestion de la structure.

Travail à poursuivre sur un ensemble d'engagement à construire.

Proposition : services / outils au service de la structure CoOPAC

- Communauté de pratique / appartenance
- Plateformes digitales
- Catalogue de lieux accessibles : partenariats avec des lieux qui sont déjà dans le réseau. Structures qui rentrent dans le sociétariat et qui ont des lieux à proposer. Repérage des lieux ? Enjeu de faire rentrer des OF un plus gros. Négociation de tarifs privilégiés ? + lieu physique de la structure ? -> dépend aussi de la taille de l'effectif la structure au départ.
- Formation de formateurs
- Gestion administrative et comptable -> en cours de budgétisation : retours le 5 février.

- Process administratifs communs (outils administratifs : feuilles d'émergence/outils d'évaluation...)

Prochaines étapes collectives :

- Des journées de travail sont prévues avec les différents acteurs de la future structure CoOPAC : CAE, indépendants, culture, e-learning... Avant un regroupement de tous les acteurs pour construire ensemble la structure.
- Gouvernance ; valeurs ; projet pédagogique : ligne pédagogique de la structure CoOPAC...

Focus CAE

- ARTEFACTS a diffusé un questionnaire auprès de tous ces entrepreneurs. Traitement des données du questionnaire interne Artéfacts :
 - o 45 réponses : 23 actifs dans la formation professionnelle, 22 en projets (50% de réponses pour Artéfacts) Parmi les 23 :
 - Estimation d'une 100 aine de jours d'action de formation par an. Pour la majorité c'est moins de 5 jours ans.
 - Pour la moitié, c'est l'activité principale et/ou dont l'économie est principale et prioritaire.
 - 8/23 ont suivi une formation de formateurs / 2 avec un diplôme ou certif -> Mais avec une estimation assez haute de leurs compétences pédagogiques
 - Clients : associations, entreprises et collectivités – peu de sous-traitance par les OF
 - Prise en charge client directe et OPCO en majorité
 - Non maîtrise de la réforme en majorité
 - Faible maitrise des procédures internes d'ARTEFACTS
 - 12 potentiels concernés par AFEST¹ (Réellement AFEST ? Bonne compréhension de ce nouveau dispositif ?)
 - Formation en présentielle principalement. Très peu de e-learning voire pas du tout.
 - -> Question de la formation au e-learning ? Expérience de Nadège, le e-learning est une démarche difficile seul. A deux, c'est mieux. Nécessite un vrai travail aussi technique (rédacteur web) Le e-learning ne se pense pas comme du présentiel
 - C'est donc un levier important à prendre en compte dans la CoOPAC. Mais le volume de besoin n'est pas encore visible et identifié.
 - 17 personnes qui ont exprimé un souhait d'amélioration

En conclusion : peu de personnes avec un diplôme ou un certificat, mais des compétences revendiquées. Peu de connaissances du cadre juridique et de la réforme.

¹ Démarche pédagogique avec une procédure bien précise et bien encadrée.

- Question de la part de mutualisation prise par les CAE et par la CoOPAC.
 - o La part mutualisée est payée par l'entrepreneur ou par la CAE ?
 - Proposition : En tant que formateur, je paye directement à la CAE qui elle même payera à la CoOPAC ?
 - Faire payer un forfait fixe/abonnement à la CAE ? Et le formateur contribue moins. Estimation de base : environ 10 000 Euros par CAE (avec l'estimation).
 - **ARTEFACTS : exonération la TVA pour l'activité de formation professionnelle. A 010C : pas d'exonération de la TVA. (!!)**
 - Coût de la nouvelle réforme : audit + certification
 - Abonnement du formateur par mois comme les réseaux de dirigeants ? Mais, l'objectif est la mutualisation, donc contribuer à hauteur de son activité.
 - o Taux différent pour les ES des CAE ?
 - o Quel intérêt alors d'être dans la CAE pour ceux qui ne font que la formation ?
 - o **La CoOPAC ne prend pas en charge l'activité du formateur. Il faut sinon qu'il monte son entreprise. Attention, CoOPAC ne propose pas de statut.**
 - o La part de mutualisation payée par les ES à la CAE correspond à une offre de service auprès de la CAE. En revanche, la CoOPAC propose un autre service, donc une autre part.
- Question de l'équilibre entre la part des entrepreneurs salariés et la représentation de chaque CAE au sein de la gouvernance de la CoOPAC.
- La gestion du CoOPAC permet de mutualiser les bilans pédagogiques de la CAE.
- CoOPAC est le prestataire. C'est lui qui facture la prestation totale. Ensuite c'est le formateur qui facture à CoOPAC avec la part de 15% déduite sur la prestation. Donc sur cette facture, la CAE prélève aussi ses 10% sur le CA (ARTEFACT) ou 11% sur la marge brute chez 010C.
- Il y a aussi les petits OF qui auront leurs salariés. Quelles modalités ?

CoOPAC répond à un vrai besoin pour les formateurs indépendants, quel besoin pour les CAE ?
 Quels sont les besoins : **mutualiser les besoins administratifs, pour la certification...**

- Objectif principal de CoOPAC : avoir et porter la certification **pour sauver l'économie existante : Coûts à dépenser : (estimation 30 000 euros/an pour une structure porteuse de la certification)**
 - o Conception des procédures
 - o Compétences qualités (estimation 4000 euros)
 - o Formateurs
 - o Référent pédagogique
 - o Professionnalisation et parcours du formateur (estimation 6000 euros)
 - o Compétences commerciale (10 000 euros)
 - o Audit et certification (4000 euros)
 - o Investissement logiciels
- La CoOPAC permet aussi l'innovation pédagogique
- L'enjeu économique auprès des formateurs est énorme mais correspond à peu d'activité au sein de la coopérative.

- Donner de la valeur ajoutée aux prestations des formateurs : permet d'augmenter le coût des prestations

Il est important de prendre en compte et d'admettre que quoiqu'il se passe le coût de la formation professionnelle sera plus cher à partir de janvier 2021.

Le service de CoOPAC est distinct des services des CAE. Reviendra au choix de chacun de poursuivre au sein d'une CAE pour continuer d'être entrepreneur salarié ou de changer de statut juridique.

Pour la suite :

- Jury d'alter incub' le 11 février
- Rencontres avec les différents acteurs (OF, formateurs indépendants, CAE...)
 - o Il est admis qu'avant une rencontre entre CAE chacune se réunira en interne au préalable pour définir ses propres stratégies.
- Création de la structure au printemps 2020.

Lorsque la structure sera créée, l'objectif est que chaque acteur puisse s'investir et s'impliquer au même titre dans la SCIC pour que le fonctionnement soit construit en commun.